

Ville de DECINES-CHARPIEU



**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2021**

Conseil Municipal du 4 février 2021

SOMMAIRE

I- ELEMENTS DE CONTEXTE

A- Conjoncture économique

B- Loi de Finances pour 2021

II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVES FINANCIERES POUR LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

A- Section de fonctionnement

B- Section d'investissement

C- Structure et gestion de la dette

D- Engagements pluriannuels de la collectivité

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit se tenir dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget. Il permet d'associer le Conseil Municipal à la préparation du budget et doit réglementairement comprendre les éléments suivants:

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget;
- des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité;
- la présentation des engagements pluriannuels de la collectivité;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.

A travers ce rapport, la ville de Décines-Charpieu tend à présenter de manière prospective ses orientations budgétaires, au regard des contraintes exogènes à la ville et de celles de son propre environnement.

I- ELEMENTS DE CONTEXTE

A- Conjoncture économique

La croissance économique mondiale a été fortement impactée par l'épidémie du coronavirus. Alors qu'elle atteignait déjà, en 2019, son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008-2009, l'épidémie l'a fragilisé davantage en 2020 puisque le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial a diminué de 4,5 %¹ en 2020 (après une chute de plus de 10 % au deuxième trimestre 2020). Les perspectives prévoient que la richesse mondiale ne retrouvera son niveau de 2019 qu'en 2021 du fait de la crise sanitaire et sociale.

Les Etats Membres du G20 ont été particulièrement impactés. Les Etats-Unis, l'un des pays les plus touchés par l'épidémie avec plus de 200 000 morts, ont enregistré une chute importante de leur PIB trimestriel au printemps (- 32,9 %). Bien que moins impacté que son voisin américain, la zone euro n'en demeure pas en reste en enregistrant une chute de son PIB de 7,9 % en 2020.

En France, sur l'ensemble de l'année 2020, une baisse de près de 9 % du PIB devrait être enregistrée, à l'origine notamment :

- D'une baisse des revenus des entreprises de 56 milliards d'euros²,
- D'une baisse limitée des revenus des ménages à 5 milliards d'euros²,
- D'une hausse du taux de chômage qui croit de 4,8% en une année soit une augmentation de plus de 262 000 chômeurs³.

¹ Source OCDE.

² Source OFCE.

Malgré un recul d'ampleur historique en 2020, un rebond permettrait un retour de l'activité française à son niveau de 2019 en début d'année 2022. Cette reprise s'explique par la demande interne privée (consommation et investissement) qui a montré une meilleure résistance qu'attendu au deuxième trimestre 2020. De même, l'emploi total commencerait à se redresser dans le courant de l'année 2021 en augmentant d'un peu plus de 700 000 emplois sur les deux années 2021 – 2022⁴. Le taux de change de l'euro s'est apprécié au troisième trimestre 2020 ce qui aura des impacts sur l'inflation à venir dont le profil sera également affecté par la chute du prix du pétrole en 2020.

Ce retour prévisionnel de l'activité française ne doit pas occulter les impacts du virus qui continue de circuler à travers le pays et par conséquent d'entraver l'activité économique. Cette projection reste donc marquée par d'importants aléas qui pourraient venir altérer ces prévisions.

B- Loi de Finances pour 2021 du 29 décembre 2020

Comme l'économie, les finances publiques ont été aussi profondément impactées par l'épidémie. En effet, 3 lois de finances rectificatives ont été adoptées en 2020 pour ajuster le budget de l'Etat au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire afin de soutenir et de relancer l'économie.

Dans cette perspective, le gouvernement a présenté, le 28 septembre dernier, le projet de loi de finances 2021 marqué par la volonté de relancer la demande globale et soutenir l'économie locale. Ce projet s'est concrétisé par le vote de la Loi de Finances pour 2021 le 29 décembre 2020.

Pour 2021, le texte prévoit une croissance de +6 %, un déficit public à 8,5 % du PIB et une dette publique à 122,4 % du PIB.

- Sur les concours financiers de l'Etat :
 - o Un plan de relance de 100 milliards d'euros va être activé : les concours financiers s'élèveront à 50,3 milliards d'euros en 2021 puis à 49,1 milliards d'euros en 2022. Pour les collectivités territoriales, près d'un tiers de la somme qui leur sera allouée devrait être consacrée à l'aménagement du territoire.

Ce plan de relance intègre les dispositions de la loi de finance rectificative 3 de 2020 qui prévoit une hausse de l'abondement exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un milliard d'euros ce qui permettra de financer les investissements dès le dernier trimestre 2020 et en début d'année 2021.

³ Source INSEE comparaison de T4 2019 à T4 2020 catégories A B C.

⁴ Source Banque de France.

- Les dotations de l'Etat sont stables :
 - La dotation d'équipements de territoires ruraux (DETR) et de la dotation politique de la ville (DPV) sont stables par rapport à l'année dernière.
 - Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmente de 0,55 milliards d'euros par rapport à 2020.
 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal (seule la part départementale enregistrera une baisse).
- Sur la fiscalité locale :
 - La refonte de la fiscalité locale : la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perd son caractère local au nom de la conformité avec les directives européennes. L'assiette de cette taxe reste territorialisée mais le taux sera centralisé.
 - La baisse de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale : le gouvernement souhaite supprimer la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) représentant plus de 7 milliards d'euros et réduire de moitié la cotisation foncière économique (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des entreprises industrielles.
 - La mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation (TH) : votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. 80% des contribuables ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

Rappel LF 2020 : ses dispositions rappellent que 80 % des foyers fiscaux français n'auront plus aucune cotisation de Taxe d'Habitation (TH) sur leur résidence principale à acquitter en 2020. Pour les 20 % des contribuables restant, l'allègement atteindrait 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023. A termes en 2023, la TH sur la résidence principale sera supprimée pour l'ensemble des contribuables. La TH sur les résidences secondaires et les locaux meublés occupés par une personne morale est en revanche maintenue. C'est à partir de 2020 qu'on calculera le produit de la TH et le montant de la compensation. A partir de 2021, les communes perdront le bénéfice de la TH. La perte des recettes fiscales sera compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Dans le cas où cette compensation n'est pas suffisante, un mécanisme dit de « coefficient correcteur » sera mis en place par l'administration fiscale et se traduira par une minoration ou un complément de recette qui évoluera selon la dynamique des bases de TFPB, ce dernier devenant l'impôt pivot. Concernant la situation de Décines-Charpieu, la municipalité est confrontée à une sous-compensation corrigée par le coefficient correcteur.

II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVES FINANCIERES POUR LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

A- Section de fonctionnement

1/ Les dépenses de fonctionnement : 31 980 000 d'Euros

La collectivité confirme son choix d'une gestion rigoureuse au plus près des besoins des habitants et toujours en adéquation avec ses ressources dans la continuité du mandat précédent.

Chapitre 011: Charges à caractère général: 5 100 000 €

Les dépenses courantes dites "à caractère général" ont fait l'objet d'un travail approfondi de rationalisation et d'optimisation depuis plusieurs années. La culture gestionnaire introduite dans les services est la clé d'une maîtrise des dépenses, tout en devant faire face à une hausse incompressible de certains coûts (électricité, gaz, assurances...) et d'évolution des services publics, tels les impacts découlant de la hausse des effectifs scolaires.

Le chapitre 011 augmente de 8 % par rapport au montant budgété en 2020. Cette évolution s'explique pour partie par la hausse mesurée de 2020 du fait de l'épidémie de la COVID 19 qui a conduit à des économies sur différents postes (évènementiel, achats alimentaires...) et par l'effet de rattrapage en 2021.

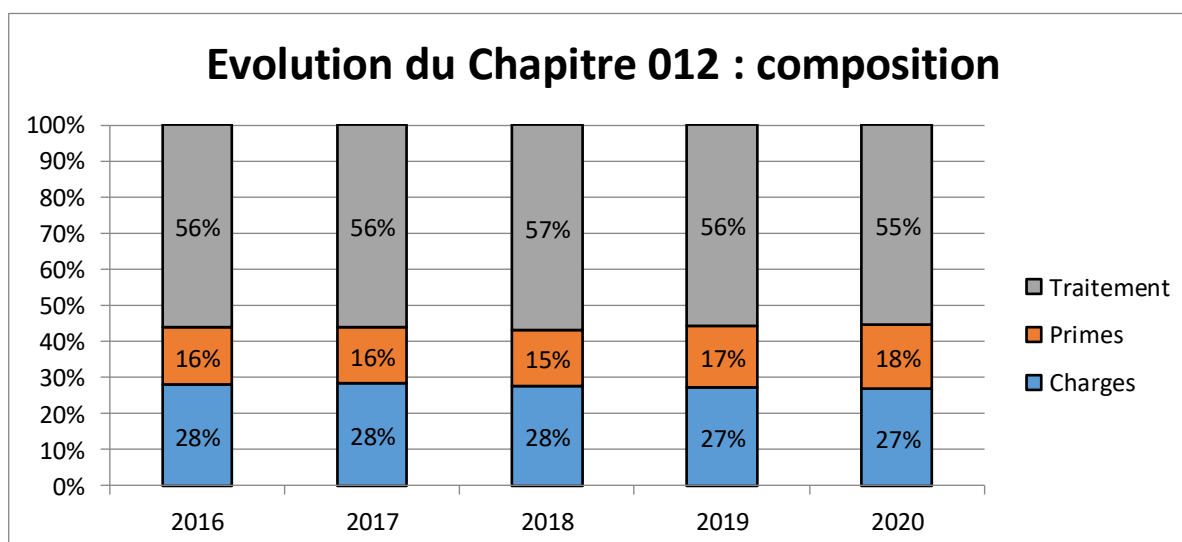
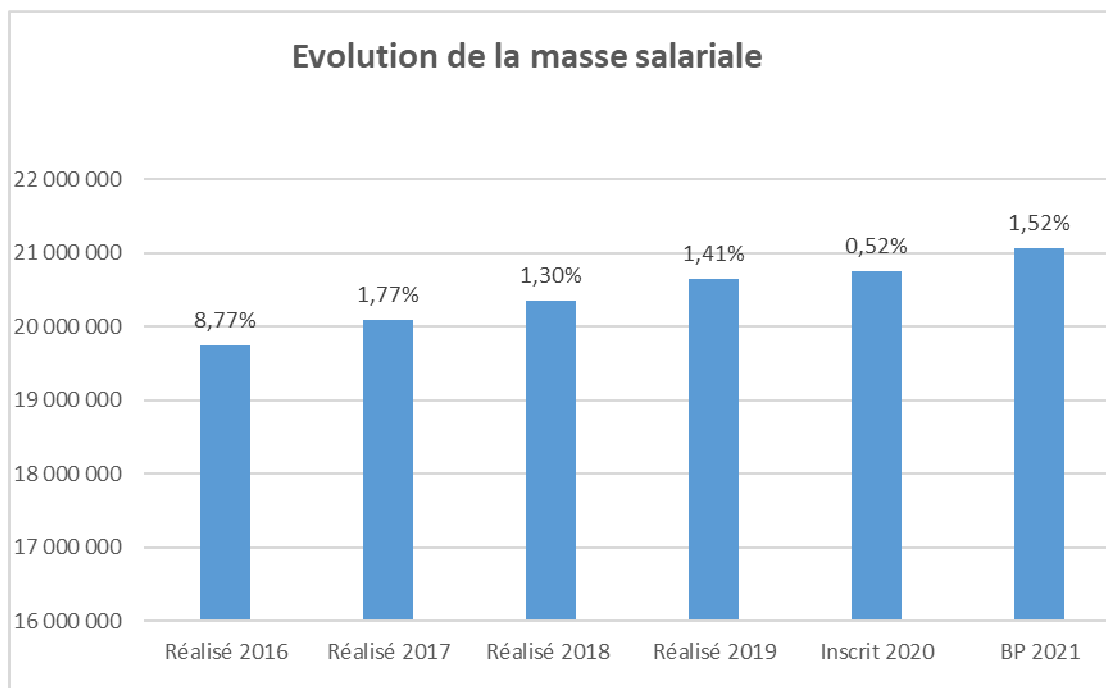
En outre, l'enveloppe 2021 intègre notamment les coûts de fonctionnement liés à l'ouverture de la nouvelle école à compter de septembre 2021, une hausse des tarifs d'électricité de 5%, une hausse des consommations de gaz de plus de 10% en raison des protocoles Covid, ainsi qu'une externalisation des prestations d'entretien des équipements sportifs qui permettra à terme des gains sur la masse salariale et un coût global inférieur de ce mode de gestion à compter de 2023.

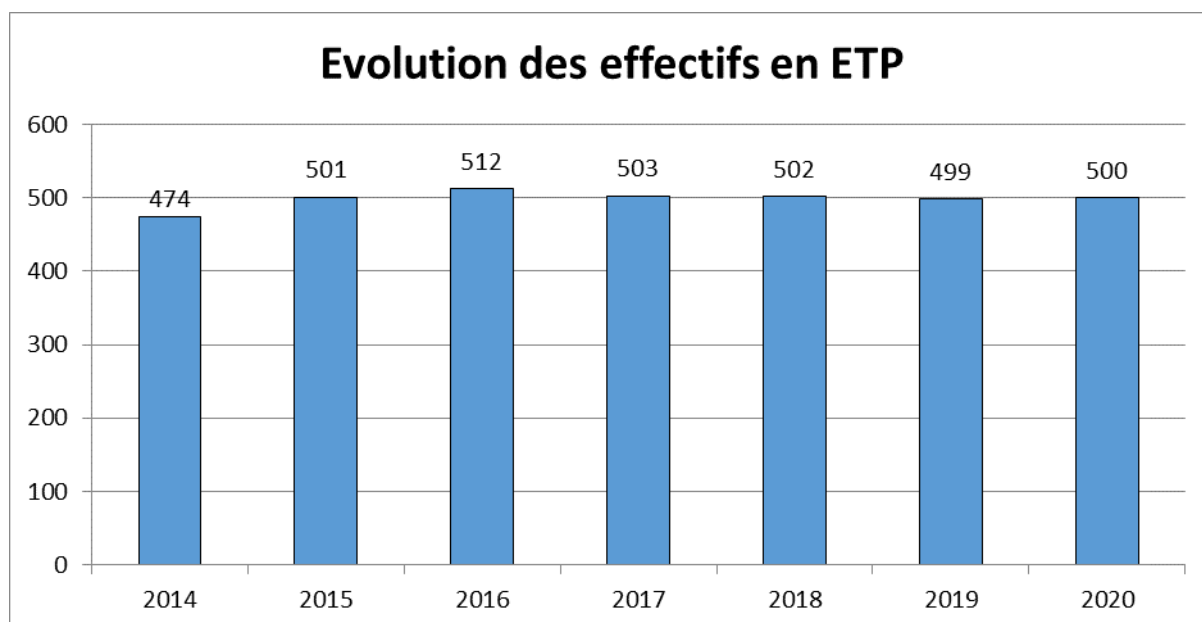
Chapitre 012: Charges de personnel et frais assimilés: 21 060 000 €

La masse salariale représente le poste de dépenses le plus important du budget de fonctionnement de la ville. La gestion des ressources humaines est donc un enjeu majeur, en veillant à la stabilisation des effectifs et à la maîtrise de la masse salariale, tout en contribuant à la réalisation des objectifs prioritaires de la collectivité par une allocation optimale des moyens humains.

Ce nouveau mandat, en lien avec les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, doit permettre de mettre en place certaines stratégies en matière de ressources humaines afin d'optimiser la gestion des ressources humaines. Ainsi, il est prévu pour 2021 une augmentation de ce chapitre de 1,52 % par rapport au budgété 2020. La stratégie du nouveau mandat est de porter cette hausse de la masse salariale à 1 % pour les prochains exercices ce qui représente un objectif ambitieux au regard des contraintes liées au Glissement Vieillesse et Technicité (GVT).

La Ville a par ailleurs initié la réforme du temps de travail de ses agents en lien avec la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Son temps de travail annuel effectif passera à 1607 heures dès l'année 2021.





Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante: 4 930 000 €

Il est prévu pour le Budget Primitif 2021, une enveloppe de subventions de l'ordre de 4 200 000 €.

Le tissu associatif reste un acteur majeur pour le territoire et le rôle de la Commune est bien à la fois :

- D'accompagner les associations dans leur fonctionnement au quotidien : mise à disposition de locaux, prêt de véhicules et matériels, espaces et supports de communication, formations....
- De participer au financement de projets contribuant à la dynamique du territoire.

L'équipe municipale, en lien avec la poursuite de la stratégie engagée ces dernières années confirmée par les échanges avec la Chambre Régionales des Comptes dans le cadre du contrôle actuellement en cours, va poursuivre le travail de rationalisation des méthodes dans sa gestion des subventions. L'objectif est d'accompagner les différents partenaires de la Ville de Décines-Charpieu dans la gestion et le suivi financiers des sommes qui leur sont allouées tout en valorisant des projets cohérents avec les ambitions municipales.

Le niveau de l'enveloppe 2021 affectée au chapitre 65 s'explique par :

- La subvention du Toboggan qui sera inscrite au chapitre 65 (en lieu et place du chapitre 67) à partir de 2021 sur préconisation de la Chambre Régionale des Comptes. Le niveau de l'accompagnement de la ville sera de 850 000 € pour 2021 au regard de l'impact du contexte Covid sur l'activité de la structure.
- La mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF remplaçant le dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) par le dispositif Bonus Territoire et venant modifier les flux financiers entre les structures bénéficiaires

(Centres sociaux, Léo Lagrange, CPNG), la CAF et la ville. L'équipe municipale confirme son soutien aux partenaires et le maintien de son abondement au niveau de celui de 2020.

- Un effort demandé aux centres sociaux sur leur enveloppe de fonctionnement de l'ordre de -2%.
- Le maintien de l'enveloppe 2020 sur les autres associations.
- La baisse de 30 000€ des dépenses en lien avec les indemnités aux élus du fait notamment de la diminution des cotisations.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 150 000 €

A périmètre équivalent (hors subvention Toboggan), le montant du chapitre 67 est en hausse de 38% par rapport au montant budgété en 2020. Celle-ci s'explique par les mesures prises par l'équipe municipale dans le cadre de la crise Covid : remise gracieuse sur les loyers et diverses autres recettes qui impacteront l'exercice 2021 notamment les remboursements en lien avec les activités du centre aquatique qui auront lieu à l'été 2021.

Chapitre 014: Atténuation de produits: 330 000 €

La ville de Décines-Charpieu supportera un prélèvement au titre du FPIC de l'ordre de 330 000 € en 2020 soit une hausse de 2 % par rapport au budgété 2020.

Chapitre 66: Charges financières: 410 000 €

Les négociations actives réalisées chaque année lors de la souscription des nouveaux emprunts et les conditions favorables des marchés depuis plusieurs années permettent de stabiliser le niveau de la charge financière.

2/ Les recettes de fonctionnement : 33 900 000 Millions d'Euros

La poursuite de la crise sanitaire et sociale sur 2021 impacte de manière considérable le niveau des recettes (hors fiscalité) qui reste en deçà de celui de 2019.

Chapitre 70: Produits des services et des domaines: 2 100 000 €

Le niveau de ces recettes est en hausse de plus de 30% par rapport aux inscriptions 2020 sans pour autant revenir au niveau du réalisé 2019. Ainsi, et pour tenir compte des aléas inhérents à la crise sanitaire pour laquelle nous continuons de subir les conséquences, le niveau des recettes des produits des services est estimé à 7 % de moins que le réalisé 2019.

En effet, l'épidémie de la COVID 19 a entraîné une baisse substantielle des recettes liées aux produits des services en 2020 et continuera d'impacter certaines recettes en 2021 (notamment entrées du centre aquatique ou en lien avec la petite enfance). Les prévisions restent toutefois optimistes et n'intègrent pas un nouveau confinement en 2021.

Les produits des services et la politique tarifaire de la commune seront basés autant que faire se peut, sur une adéquation entre le coût du service (inflation, prix de revient...), et les évolutions techniques et organisationnelles qui pourraient être nécessaires à engager face à une hausse constante des bénéficiaires.

Chapitre 73: Impôts et taxes: 28 218 000 €

La fiscalité

Les taux de fiscalité 2020 seront maintenus en 2021 au regard des contraintes auxquelles la ville doit continuer de faire face à la suite de l'épidémie du COVID. La hausse du produit fiscal 2021 s'explique par l'effet volume sur les bases en lien avec la réception de plusieurs projets immobiliers sur 2020 (hypothèse retenue d'une évolution des bases sur le foncier bâti de 2,2% dont 0,2% au titre du coefficient de revalorisation national).

Elle s'explique également par la réforme fiscale mettant fin à la taxe d'habitation sur les résidences principales et à l'ensemble du panier fiscal en lien avec celle-ci. Ainsi les compensations au titre de la TH de l'ordre de 748 000€ qui étaient perçues en compte 74835 jusqu'en 2020 seront intégrées dans la compensation perçue par la ville sur le chapitre 73 via la part départementale sur la taxe sur le foncier bâti.

Les attributions

Une attribution de compensation stable (6 600 000 € en lien avec la compensation de la taxe professionnelle) et une dotation de solidarité communautaire figée au niveau de 2019 (473 000 €). En 2019, la Métropole de Lyon s'était engagée, via un pacte financier, à doubler l'enveloppe de cette dotation accordée aux communes sur 3 ans. Une hausse a effectivement été constatée en 2019 mais la hausse prévue initialement en 2020 n'a pas eu lieu. Ainsi le produit 2019 et 2020 est maintenu sur 2021 dans l'attente d'un positionnement clair de la Métropole de Lyon sur ce volet et d'un travail sur les critères d'attribution.

Fiscalité indirecte

A la suite d'un travail approfondi engagé en 2019 avec l'aide d'un prestataire sur l'optimisation des recettes de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), le montant de la fiscalité indirecte a été fiabilisé et son montant n'a pas vocation à subir de nouvelles modifications par rapport au budgété 2020.

Quant aux droits de mutation, ils devraient revenir à leur niveau 2019.

Chapitre 74: Dotations et participations: 3 052 000 €

Bien que le gouvernement continue d'annoncer un versement constant des dotations de l'Etat pour les collectivités, dans les faits, la participation au redressement des comptes publics continue de s'imposer fortement aux collectivités.

Par conséquent, le montant de la dotation globale de fonctionnement est évalué à près de 1 254 000 € en 2021 contre 1 384 000 € en 2020 soit une baisse de 10%. En revanche, le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est estimé à 548 000 € en 2021 contre 522 000 € en 2020. Depuis 2014, la baisse de ces dotations s'élève à plus de 2M€ soit plus de 60%.

Par ailleurs, au titre de la participation prévue dans le cadre de la loi Blanquer, la Mairie de Décines-Charpieu devrait bénéficier d'une compensation de 81 000 € pour la prise en compte de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire et de son impact sur le financement des collectivités aux écoles privées via le décret du 30 décembre 2019.

Enfin, une baisse des participations versées par la CAF est prévue dans le cadre du nouveau dispositif Bonus Territoire venant remplacer le CEJ mais comme indiqué précédemment, il s'agit seulement d'une évolution des flux financiers (versement direct par la CAF aux structures bénéficiaires) sans impact sur la charge nette supportée par la ville ni sur le niveau de soutien apporté aux centres sociaux et associations concernées.

Chapitre 75 et 77 : Autres produits de gestion courante / Produits exceptionnels: 380 000 €

Une baisse des recettes issues du patrimoine bâti de la ville est à prévoir compte tenu de la vente d'un certain nombre de logements à leurs locataires afin de favoriser l'accession à la propriété.

Des recettes exceptionnelles en légère baisse par rapport au budgété 2020, cette dernière ayant fait l'objet d'un niveau relativement élevé de remboursement d'assurances au regard des sinistres connus en 2019 et 2020.

Chapitre 13: Atténuation de charges: 150 000 €

Ce chapitre inclut près de 100 000 € de participation pour le Grand Stade au titre de la nouvelle convention signée entre la Ville et l'OL. Ce montant est bien de deçà du montant attendu (compris entre 250 000 € à 300 000 € pour une année classique) en raison du nombre de matchs peu élevé dans le contexte de crise sanitaire.

B- Section d'investissement

1/ Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette): 8,8 Millions d'Euros

Les dépenses d'investissement réalisées dans le cadre d'opérations pluriannuelles s'articulent autour de grands projets qui contribueront au bien être des décinois et au dynamisme de la cité.

L'année 2021 verra la poursuite de la réalisation de projets réalisés dans le cadre d'autorisations de programme (AP CP) pour un montant de 6,4 M€. Ces projets sont détaillés dans la dernière partie du présent rapport.

Des investissements nouveaux : 2 400 000 €

Il s'agit des investissements liés au renouvellement du patrimoine notamment :

- Des équipements scolaires au cœur de la préoccupation de l'équipe municipale
- Un cadre de vie amélioré, au bénéfice des décinois
- Une remise aux normes nécessaire d'un patrimoine vieillissant à destination des services publics
- Divers acquisitions et aménagements valorisant les sites décinois

Cette enveloppe permettra également le démarrage des premières actions du plan de mandat 2020-2026.

2/ Les recettes d'investissement (hors emprunt): 5,82 Millions d'Euros

Des recettes directes : 850 000 €

Il s'agit des recettes issues du FCTVA en lien avec les investissements réalisés l'année précédente et de la portion de taxe d'aménagement reversée par la Métropole de Lyon.

Des subventions publiques et privées : 470 000 €

A travers la négociation auprès de différents partenaires institutionnels et privés (DSIL, Région AURA, CNDS, DRAC...). Au titre de 2021, sont notamment attendus 300 000 € pour la construction de la nouvelle école.

Des cessions de patrimoine non stratégique : 2 500 000 €

La ville réaffirme sa stratégie de cession du patrimoine non stratégique, en cohérence avec les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes. L'objectif est ici de trouver des marges de manœuvre afin de poursuivre la réalisation du programme d'investissements.

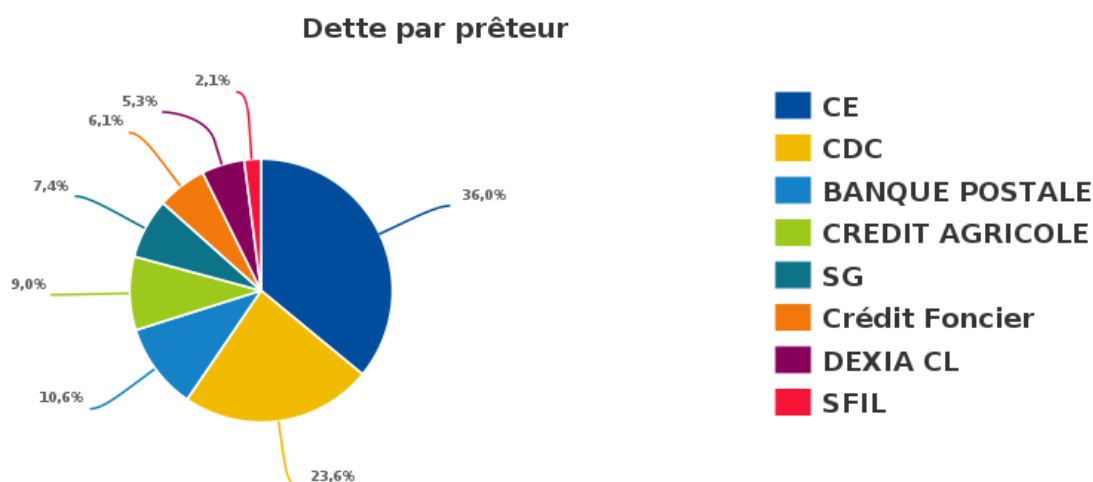
Au delà des recettes d'investissement générées par cette stratégie, la ville travaille de manière active avec les promoteurs immobiliers en veillant à faire de ces cessions de réelles opportunités de développement et d'amélioration du cadre de vie pour la population décinoise.

Autofinancement : 2 000 000 €

Grâce aux dotations aux amortissements et à l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement, la ville sera en mesure de dégager un autofinancement de l'ordre de 2M€.

C- Structure et gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2021, la commune détient 18 lignes de prêts réparties chez 8 prêteurs différents.



Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 18 266 688 €.

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	10 616 804 €	58,12%
Fixe à phase	2 260 574 €	12,38%
Variable	3 084 333 €	16,89%
Livret A	2 304 977 €	12,62%
Ensemble des risques	18 266 688 €	100,00%

Taux moyen	Durée de vie résiduelle
2,09%	12 ans et 6 mois

Le remboursement en capital sur 2021 s'élève à 2 323 000 € dont 900 000€ au titre de l'emprunt court terme réalisé en 2018 auprès du Crédit Agricole.

Pour l'équilibre prévisionnel du financement des dépenses d'investissements prévues au budget, un emprunt de l'ordre de **5,3 millions d'euros** devra être réalisé sur 2021.

D- Engagements pluriannuels de la collectivité

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement de la Commune comprennent des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses pluriannuelles en rapport avec une (ou un ensemble) d'immobilisations déterminées. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice 2021.

Au titre de l'exercice 2021, 6,4M€ de crédits de paiement seront budgétés et répartis comme suit :

Construction du groupe scolaire rue E. Bertrand : 5,24M€

Face à l'augmentation du nombre d'élèves, il s'est avéré nécessaire de mettre en place une solution durable avec la construction d'un nouveau groupe scolaire de 16 classes. Ce projet porte des objectifs environnementaux ambitieux qui permettront de bénéficier de subventions et d'avoir à terme des coûts de fonctionnement réduits (maîtrise des dépenses énergétiques). Il a été lancé en marché global de performances et impose des niveaux de performances énergétiques minimum. La phase 1 actuellement en cours de construction sera réceptionnée au printemps 2021 et accueillera 3 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire, une salle de restauration et des salles d'activités dès la rentrée de septembre.

Travaux de démolition et de reconstruction de l'école maternelle Charpieu : 0,45M€

Le projet consiste à démolir l'ancien bâtiment afin de construire un nouveau bâtiment sur le même emplacement. Ce bâtiment permettra d'accueillir 7 classes, 2 salles de repos, 1 bibliothèque, 1 salle des maîtres, des sanitaires et diverses salles pour le personnel. Le marché de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours d'exécution et la consultation pour les travaux sera engagée en 2021. Les travaux de déconstruction débuteront à l'été 2021 et les travaux de construction fin 2021 pour une livraison du bâtiment à l'été 2022.

Travaux de réhabilitation de la Médiathèque : 0,7M€

Ce projet a pour ambition de rénover les locaux de la médiathèque, équipement datant de plus de 20 ans n'ayant depuis lors pas fait l'objet de travaux de réaménagement. Il répond à la volonté de développer une médiathèque Troisième Lieu, visant à privilégier la rencontre, l'échange, la valorisation de la cohésion sociale et la participation des habitants, l'esprit Troisième Lieu ayant vocation à constituer à la fois un espace de prêt de documents, un lieu d'études mais également de détente, de divertissement voire de concertation. La phase conception de la maîtrise d'œuvre est achevée, les marchés de travaux devraient être lancés en fin de premier trimestre 2021 pour un début de chantier à l'été 2021.

Travaux de réhabilitation et de rénovation de l'EAJE les Pitchounets : 0,02M€

Ce projet a pour objectif de réaménager l'espace Marillat et de permettre l'agrandissement de l'EAJE Les Pitchounets au sein de ce bâtiment. A l'issue de la phase conception, il s'avère nécessaire de revoir le projet technique, en lien avec les nouvelles exigences de la Métropole de Lyon. Au-delà de cet aspect, la baisse de la fréquentation des EAJE dans cette

période de crise sanitaire rend la création de nouvelles places de crèches moins urgente et justifie un décalage du projet en 2022-2023.

	Enveloppe du projet AP en euros	Crédits des Paiement 2021 en euros	Crédits de Paiement ultérieurs
Construction école rue Emile Bertrand	10 500 000	5 240 000	2 866 936,18
EAJE Les Pitchounets	440 000	20 000	407 304
Médiathèque	780 000	700 000	49 892
GS Charpieu	3 200 000	450 000	2 744 984
TOTAL	14 920 000	6 410 000	6 069 116,18

Le travail sur la programmation pluriannuelle d'investissement du mandat 2020 – 2026 est actuellement en cours de réalisation. Le montant de cette PPI, les projets retenus et le phasage ne sont à ce jour pas finalisés.